

## Grèce : premier « coupable » dans le procès du groupe « 17-Novembre »

ATHÈNES

de notre correspondant

Alexandre Giotopoulos, 59 ans, grec né à Paris et opposant d'extrême gauche à la dictature des colonels, entre 1967 et 1974, est coupable : il était bien le cerveau du groupe terroriste grec 17-Novembre. Il serait bien l'instigateur des 23 meurtres de personnalité étrangères et grecques perpétrés par son groupe, entre 1975 et 2002. Il risque la prison à vie.

C'est par cette première déclaration de culpabilité que les trois magistrats de la Cour spéciale qui jugent, depuis le 3 mars, 18 hommes et une femme suspectés d'appartenir au groupe 17-Novembre, ont commencé à rendre leur verdict, lundi 8 décembre, dans la prison de Korydallos, au sud d'Athènes. Quatre détenus ont été innocentés, dont la seule femme accusée, Angéliki Sotiropoulou, et deux autres suspects, accusés par la police d'avoir été des dirigeants du groupe, Théologos Psaradelis et Yannis Sérifis. Enfin trois « repentis » du mouvement bénéficieront de circonstances atténuantes.

Coupable ou non coupable : c'est la seule question à laquelle les juges devaient répondre, lundi, après l'examen des 88 affaires concernées, dont 19 assassinats, qui ont ébranlé la société grecque entre 1983 et 2000. Sur les 2000 charges reprochées aux militants du « 17-N », dont des assassinats,

des attentats à la voiture piégée et au lance-roquettes, sans compter des attaques de banque, jamais revendiquées, pour se financer, les actions commises avant 1983 bénéficient de la prescription. Les trois juges fixeront ultérieurement les peines des coupables, mettant fin à un procès-fleuve qualifié d'historique mais qui n'aura apporté aucune révélation marquante, laissant sur l'origine du groupe 17-N.

C'est le 29 juin 2002, après vingt-sept ans d'impunité, que le premier membre présumé du groupe, Savvas Xiros, est arrêté sur un embarcadère du port du Pirée. Un engin de fabrication artisanale vient de lui exploser dans les mains, le blessant grièvement. Au cours de son hospitalisation, Savvas Xiros, peintre d'icônes religieuses et dixième enfant d'un pope, livre à la police de nombreuses informations qui permettent de démanteler le groupe en un peu plus de deux mois. Dix-neuf personnes sont arrêtées et déférées devant la justice après une instruction que beaucoup estiment trop rapide. Durant le procès, Savvas Xiros est revenu sur ses aveux, soutenant qu'ils avaient été obtenus sous la « torture » et « l'emploi de sédatifs et de psychotropes ».

La figure centrale du procès a été celle de M. Giotopoulos, fils d'un dirigeant trotskiste, contre lequel ont été retenues 963 charges et qui a été déclaré coupable d'avoir été à

l'origine de toutes les actions du 17-N. Il a été reconnu coupable d'avoir participé à six meurtres, dont celui de l'éditeur grec Nikos Momferatos, tué en 1985.

M. Giotopoulos a nié jusqu'au bout, se disant la victime d'une machination policière et d'un complot des services secrets anglo-américains. S'estimant « condamné

### Qualifié d'historique, le procès n'a apporté aucune révélation marquante

d'avance », il n'a pas dévié de cette ligne pendant les neuf mois du procès, au cours duquel ont été entendus plus de 500 témoins. Interrogé par un journaliste français à deux jours du verdict, il avait lancé : « Demandez au chef du FBI qui était à Athènes, ces derniers jours, pour conclure le procès ! »

L'étau s'est resserré sur lui lors de la présentation, début juin, des pièces à conviction : des documents portant ses empreintes digitales retrouvés dans une « planque » du 17-N à Athènes et une paire de clés ouvrant une des deux cachettes du groupe. L'avocat de M. Giotopoulos, M<sup>e</sup> Yannis Rahiotis, a assuré qu'il s'agissait « d'éléments fabriqués », déclarations

contestées par l'un des trois repentis, Patroclos Tselendis.

Le procureur, Christos Lambrou, avait désigné, dans son réquisitoire, M. Giotopoulos comme « une figure du mal, et seulement du mal ». Il avait en outre estimé que l'accusé avait « implicitement avoué » en s'abstenant de présenter devant le tribunal une contre-expertise des pièces à conviction. Le procureur avait présenté tous les accusés comme des membres du groupe assurant qu'il ne s'agissait pas de « révolutionnaires, mais d'assassins, de voleurs et de lâches » qui ont nui à la Grèce et avaient « pour cible la démocratie ». Le procureur qui avait réclamé la plus grande sévérité contre Dimitris Koufontinas, un apiculteur qui a assumé la « responsabilité politique » des actions du 17-N, avait aussi affirmé la culpabilité du militant trotskiste, Théologos Psaradelis. Ce dernier avait reçu le soutien d'Alain Krivine, venu témoigner en sa faveur.

Seul le président du tribunal, Michalis Margaritis, qui a mené les débats de manière exemplaire, avait reconnu des intentions politiques aux accusés : « Je ne peux pas vous juger comme simples criminels de droit commun, avait-il déclaré, vous êtes là car vous aviez certaines idées, ce serait sans cela un procès inique et je ne fais pas, moi, de procès inique. »

Didier Kunz